

Notre équipe s'engage à offrir des services de qualité, sécuritaires et dispensés en collaboration avec la personne et ses proches, pour une expérience de soins et de services satisfaisante.

Les usagers qui reçoivent des services à domicile quant à eux s'engagent à :

- Donner son consentement aux soins et services et y coopérer dans la mesure de ses capacités.
- Se procurer le matériel nécessaire aux soins selon les recommandations.
- S'engager à respecter certaines règles concernant la sécurité des intervenants, par exemple :
 - S'abstenir de fumer lors d'une visite;
 - Tenir temporairement son animal domestique à l'écart;
 - S'assurer que son numéro (adresse) soit toujours visible;
 - Dégager et rendre sécuritaire l'accès à son domicile (stationnement, escaliers, seuil de porte);
 - S'assurer que le lieu où sont donnés les services est sécuritaire (éviter l'encombrement et maintenir la propreté).
- Informer le CLSC dès que possible si l'on doit s'absenter lors d'une visite planifiée.



Comment faire une demande de soutien à domicile?

- Si l'on ne reçoit aucun service du CLSC, **CONTACTER LE 8-1-1** pour expliquer sa situation et répondre à quelques questions permettant de déterminer la nature et l'urgence des besoins;
- Si l'on reçoit déjà des services du CLSC : communiquer avec son intervenant pour en discuter;
- La demande de service peut aussi être faite par un proche;
- L'admissibilité aux services est ensuite déterminée selon les besoins identifiés et en fonction de critères d'accès basés sur l'équité. La priorisation est quant à elle établie à partir des informations recueillies et des facteurs de risques identifiés.

La réponse peut être immédiate ou impliquer un délai d'attente.

Il est aussi possible d'être référés vers d'autres services : organismes communautaires, entreprises d'économie sociale, pharmacies, etc.



LE SOUTIEN À DOMICILE

«Engagés pour vous et avec vous...»



Des services adaptés aux besoins, aux capacités et aux préférences de la personne et de ses proches, dispensés par une équipe humaine, bienveillante et professionnelle.

Le soutien à domicile, c'est un ensemble de soins et services visant le maintien dans son milieu de vie de personnes :

- En perte d'autonomie permanente ou temporaire;
- En soins palliatifs ou en fin de vie;
- Vivant avec une déficience physique ou cognitive, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Être en perte d'autonomie, c'est de ne plus pouvoir exécuter des gestes de la vie quotidienne (manger, se laver, se déplacer, etc.), sans l'aide ou sans l'assistance d'une autre personne.

La perte d'autonomie peut être reliée à :

- Un âge avancé;
- Une maladie chronique;
- Un trouble cognitif;
- Une maladie incurable, jusqu'à la fin de la vie, selon sa volonté et lorsque sa condition le permet;
- Une chirurgie ou une hospitalisation empêchant de se déplacer.

Selon la situation, le soutien à domicile peut donc être temporaire ou offert sur une plus longue période.

Services offerts

Parmi les services qui peuvent être offerts après évaluation des besoins par un professionnel :



- Assistance dans les activités de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, se nourrir, se déplacer, etc.);



- Soutien et répit pour les personnes proches aidantes;



- Soins infirmiers;
- Soins respiratoires;



- Réadaptation dans le but de maintenir ou reprendre l'autonomie et de la capacité physique et cognitive;



- Adaptation de domicile;



- Suivi des problèmes liés à l'alimentation (dénutrition, gavage, etc.);



- Soutien face à un problème personnel (tristesse, deuil, problèmes familiaux, sentiment d'être dépassé, crainte d'être victime d'abus, etc.).

Notre équipe se compose de professionnels en service social, en éducation spécialisée, en ergothérapie, en réadaptation physique, en soins infirmiers, en inhalothérapie et en nutrition.

Des auxiliaires de santé et de services sociaux complètent aussi l'équipe de soins et services.

Les divers services incluent toujours une évaluation, des interventions, mais aussi de l'enseignement pour la personne et ses proches.

Ils impliquent aussi la collaboration avec des partenaires comme les entreprises d'économie sociale en aide à domicile, les organismes, les pharmaciens communautaires et les résidences privées pour aînés.

Toutes les informations données aux professionnels de la santé du soutien à domicile sont confidentielles et ne peuvent être partagées sans consentement. Demeurer chez soi lorsque l'on vit avec une incapacité comporte des avantages, mais aussi une part de risques.

L'équipe de soutien à domicile contribue à identifier ces risques et à les atténuer afin d'assurer la sécurité de la personne et de ses proches.



Pour en savoir plus, visitez notre site :

www.cisssca.com/sad

